



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 10 209 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec souhaite adopter une politique de mobilité durable qui lie la planification de l'urbanisation, des transports des personnes et des marchandises;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à réduire de 25% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, par rapport à 1990;

CONSIDÉRANT QUE les transports représentent la plus importante source d'émissions (43 %);

CONSIDÉRANT QUE la Capitale, la Métropole et toutes les grandes villes se sont dotées d'objectifs ambitieux d'augmentation de la part modale du transport en commun, ainsi que d'une diminution de l'usage de l'automobile;

CONSIDÉRANT la fonction sociale importante du transport en commun qui permet de réduire les dépenses des ménages en transport;

CONSIDÉRANT le lien direct entre l'utilisation du transport collectif et la pratique du transport actif, les saines habitudes de vies ainsi que la réduction de la pollution atmosphérique et des maladies chroniques;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier, déjà congestionné, doit faire l'objet de nombreux travaux de réfection majeurs qui nécessite d'offrir une alternative au transport routier et d'assurer la mobilité des biens et des personnes;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de majorer de 1 milliard de dollars par année, pour les dix prochaines années, les sommes investies dans les infrastructures de transport collectif et actif et d'assurer aux villes et sociétés de transport le financement récurrent nécessaire pour développer cette mobilité.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Léo Bureau-Blouin, député de Laval-des-Rapides

19/09/13

Date de signature de l'extrait